



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 février à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, Directrice générale, greffière-trésorière

Madame Marielle Cousineau Fortin a motivé son absence.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

- 0.1** Adoption de l'ordre du jour
- 0.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

- 100 Administration générale**
 - 100.1** Demande d'appui MRCVG – Résolution 2024-R-AG3019 – Modifiant la résolution 2024-R-AG452 - Regroupement des directions générales de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue (Services Québec)
 - 100.2** Mandat accompagnement - Département des finances
 - 100.3** Demande d'appui Ville de Caupsapscal
 - 100.4** Demande d'appui - Opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River
 - 100.5** Autorisation de dépense – Bureau de travail
 - 100.6** Autorisation de dépense – Adhésion et congrès annuel 2025 - Association des directeurs municipaux du Québec
 - 100.7** Autorisation de dépense – Groupe DL Solutions informatiques

- 200 Ressources financières**
 - 200.1** Liste des déboursés et des comptes à payer de janvier 2025
 - 200.2** Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

300 Ressources humaines

300.1 Abolition du poste de secrétaire-réceptionniste

400 Ressources matérielles et immobilières

500 Sécurité publique

600 Réseau routier, transport

700 Gestion du territoire

700.1 Adhésion annuelle – Regroupement pour la protection de l’eau de la Vallée-de-la-Gatineau

800 Service à la collectivité

800.1 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

800.2 Paroisse Sainte-Marie-de-l’incarnation – Feuillet paroissial

800.3 Forum sur le Système Alimentaire Durable (SAD) – Centre de valorisation des Aliments Vallée-de-la-Gatineau

800.4 Adhésion 2025 – Tourisme Outaouais

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2025-02-011

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 4 février 2025 soit ouverte à 19h00 en présence de trois contribuables.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-02-012

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que l’ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 février 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-02-013

ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-014

DEMANDE D'APPUI À LA RÉOLUTION 2025-R-AG019 – MODIFIANT LA RÉOLUTION 2024-R-AG452 – REGROUPEMENT DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE (SERVICES QUÉBEC)

Considérant la réception de la résolution 2025-R-AG019 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea désirent donner leur appui pour ce dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea appui la résolution 2025-R-AG019 adoptée par le conseil de la MRCVG.

Qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-015

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT - DÉPARTEMENT DES FINANCES

Considérant la nécessité d'avoir de l'accompagnement pour la mise à jour du département des finances et de l'accompagnement pour le budget 2025;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que des ressources externes sont disponibles pour venir assurer le tout dans le département des finances;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense maximum de 3 000,00 \$ afin d'accompagner le département des finances pour mettre à jour les dossiers en cours.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-016

DEMANDE D'APPUI À LA RÉOLUTION 2024-12-257 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – SOLS CONTAMINÉS – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Considérant la réception de la résolution de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot concernant les lignes directrices du MELCCFP pour la valorisation des sols contaminés;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea désirent donner leur appui pour ce dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea appui la résolution adoptée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-017

DEMANDE D'APPUI- OPPOSITION AU PROJET DE L'INSTALLATION DE GESTION DE DÉCHETS PRÈS DE LA SURFACE (IGDPS) À CHALK RIVER

Considérant la réception de la demande d'appui pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que le gouvernement du Canada projette de construire une Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River, visant à entreposer 1,5 millions de mètres cubes de déchets nucléaires de faibles à moyenne activité;

Considérant que le site proposé pour ce projet est situé dans une zone marécageuse et à flanc de colline, avec un drainage direct vers la rivière des Outaouais;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que la rivière des Outaouais constitue une source d’approvisionnement en eau potable essentielle pour jusqu’à 9 millions de personnes au Québec et en Ontario et représente un milieu naturel prisé pour les activités récréatives;

Considérant qu’il est impératif de protéger cette ressource vitale contre tout risque de contamination radioactive à court, moyen et long terme;

Considérant que plus de 140 municipalités, municipalités régionales de comté et villages du Québec ont, depuis avril 2021, adopté des résolutions exprimant leur opposition aux plans actuels des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) pour ce projet;

Considérant que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) n’a pas tenu suffisamment de consultations publiques au Québec, limitant l’accès à l’information pour les municipalités et les citoyens concernés;

Considérant que l’Agence internationale de l’énergie atomique recommande l’enfouissement des déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes, loin des populations et des sources d’eau potable.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea exprime son opposition au projet de l’Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) dans sa forme actuelle.

Que ce Conseil demande au gouvernement du Canada de respecter les normes internationales de l’Agence internationale de l’énergie atomique en matière de gestion des déchets nucléaires.

Que ce Conseil exige du gouvernement canadien la tenue d’assemblées publiques supplémentaires dans les municipalités du Québec afin de permettre aux citoyens et aux élus de s’exprimer sur ce projet.

Que ce Conseil demande au gouvernement du Québec de prendre une position claire, ferme et publique contre ce projet et d’intervenir auprès des CNL pour exiger une révision complète du projet, conformément aux normes nationales et internationales de sécurité environnementale et sanitaire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-018

AUTORISATION DE DÉPENSE - BUREAU DE TRAVAIL

Considérant la nécessité d’avoir un bureau de travail pour la Direction générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

D'autoriser une dépense de 953,00\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un bureau de travail.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-019

AUTORISATION DE DÉPENSE - ADHÉSION ET CONGRÈS 2025 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Considérant l'échéance de l'adhésion auprès de l'ADMQ pour la Directrice générale, greffière-trésorière en poste;

Considérant que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 18 au 20 juin 2025 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 502,00\$ plus les taxes applicables pour l'adhésion annuelle 2025 à l'ADMQ ainsi qu'une dépense au montant approximatif de 580,00 \$ plus les taxes applicables pour l'inscription au congrès annuel 2025 de l'ADMQ pour la Directrice générale, greffière-trésorière.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et de subsistances pour la participation au congrès annuel soient à la charge de la municipalité de Blue Sea.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-020

AUTORISATION DE DÉPENSE – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel pour cinq postes de travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 952,80\$ plus les taxes applicables au fournisseur Groupe DL Solutions informatiques pour l'achat du nouveau logiciel.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200 RESSOURCES FINANCIÈRES



2025-02-021

ADOPTION DES DÉBOURSÉS, DES SALAIRES ET DES REMISES PAYÉS EN JANVIER 2025 ET DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

Que les déboursés de janvier 2025 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises)	187 232,27 \$
Administration	1 763,70 \$
Sécurité publique	5 746,91 \$
Transport	100 158,55 \$
Hygiène du milieu – environnement	18 295,81 \$
Santé et bien-être	5 140,51 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$
Loisirs et culture	373,22 \$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 12 030,94 \$ Remises fédérales : 5 127,05 \$ RREMQ : 2 187,40 \$ CARRA : 363,02 \$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	19 176,17 \$
Comptes à payer (liste suggérée des paiements)	19 843,77 \$
Administration	1764.10 \$
Sécurité publique	12 455,62 \$
Transport	2 032,89 \$
Hygiène du milieu – environnement	0 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	436,91 \$
Loisirs et culture	2 786,06 \$
Chèque annulé	

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2025.

Monsieur le conseiller Marc Lacroix tient à souligner le bon travail de la directrice des finances pour la présentation des documents aux élus.

300 RESSOURCES HUMAINES



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-02-022

ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Considérant l'analyse de la structure faite par la Direction générale de la Municipalité de Blue Sea;

Considérant le besoin d'optimiser les ressources financières et humaines de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Paul Dénommé, et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil autorise la réorganisation de la structure administrative selon la réalité des besoins de la Municipalité.

Que ce Conseil abolit le poste de secrétaire-réceptionniste, poste présentement occupé par l'employé portant le numéro 13-0011, le tout en date du 18 février 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2025-02-023

ADHÉSION ANNUELLE – REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Considérant la réception de la demande de cotisation annuelle du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la municipalité désire toujours contribuer pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michal Simard et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 250,00 \$ comme adhésion annuelle au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICES À LA COLLECTIVITÉ



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-02-024

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentales positive*;

Considérant que la Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Il est de plus résolu d'acheminer une copie de la présente résolution au Mouvement Santé mentale Québec.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-025

PAROISSE SAINTE-MARIE-DE-L'INCARNATION – FEUILLET PAROISSIAL

Considérant la réception d'une demande de contribution financière pour la Paroisse Sainte-Marie-de-L'incarnation;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 150,00 \$ sans taxes pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial de Sainte-Marie-de-l'Incarnation pour l'année 205-2026.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-02-026

FORUM SUR LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE (SAD) – CENTRE DE VALORISATION DES ALIMENTS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Considérant la réception d'une demande de contribution financière pour l'activité portant sur le Système Alimentaire durable (SAD) organisé par le centre de valorisation des aliments et d'autres partenaires;

Considérant que l'activité se tiendra à la salle communautaire de Messines le 7 février prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et unaniment résolu :

D'autoriser une dépense de 100,00 \$ pour contribution financière à l'organisation du Forum sur le Système Alimentaire de la Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-027

AUTORISATION DE DÉPENSE – ADHÉSION 2025 TOURISME OUTAOUAIS

Considérant l'échéance de l'adhésion 2024 à Tourisme Outaouais;

Considérant que le Conseil désire renouveler l'adhésion;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et unaniment résolu :

D'autoriser une dépense de 299,00\$ plus les taxes applicables à Tourisme Outaouais pour l'adhésion 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, je, soussignée madame Julie Thérien, Directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2025 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun point pour les ressources matérielles et immobilières
Il n'y a aucun point pour la sécurité publique
Il n'y a aucun point pour le réseau routier, transport
Il n'y a aucune correspondance
Il n'y a aucun varia

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19 h 13 à 19 h 16.

2025-02-028

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu que la séance soit levée à 19h17.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Laurent Fortin

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Laurent Fortin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Laurent Fortin
Maire